



CTP des 20 et 21 juin 2017

Le CTP s'est réuni en séance plénière les 20 et 21 juin dernier. Lors de cette réunion, onze points sont inscrits à l'ordre du jour, dont trois points non soumis au vote.

Points soumis au vote :

- 1 Adoption du procès-verbal de la séances du 27 avril 2017.
- 2 Organisation des services et ajustement d'organigrammes;
- 3 Suppressions d'emplois (ajustement) ;
- 4 Modalités d'accueil des apprentis dans les services
- 5 Conventions de transfert des agents des départements (transport interurbain et scolaire)
- 6 Plan de formation
- 7 Indemnités d'astreintes : mise à jour des dispositions
- 8 Point d'étape sur les fiches emploi ARL et ASG

Points non soumis au vote :

- 9 Maison de la région
- 10 Inscrits maritimes, élections des délégués de bord
- 11 Questions diverses.

POINT 1

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

POINT 2

Les organigrammes suivants sont modifiés suite aux transferts de compétences.

- DITM : 29 votes pour les modifications présentées et 1 contre
- DiTEE : 29 votes pour les modifications présentées et 1 contre

Les organigrammes des directions suivantes font l'objet d'ajustements :

- DEF : 26 votes pour les ajustements présentés, 3 abstentions et 1 vote contre
- DMOE : 29 votes pour les ajustements présentés et 1 vote contre
- DEI : 29 votes pour les ajustements présentés et 1 vote contre
- DATRM : 29 votes pour les ajustements présentés et 1 vote contre

A été présenté par la directrice, pour avis du CTP, l'organigramme de la direction de la culture et du patrimoine.

L'UNSA Territoriaux Région Occitanie a demandé des précision sur les points suivants :

- Le maintien du poste de directeur adjoint sur le site de Montpellier ? **Il est maintenu et une publication de vacance sera faite**
- Les deux postes d'assistantes sont fléchés vers la Directrice (site de Toulouse) quid d'une assistante pour le Directeur délégué ? **L'assistante catégorie C du site de Montpellier remplira ces fonctions**
- Qu'elles seront les fonctions des 2 agents catégories C de l'unité administrative et financière ? **Cela sera essentiellement des fonctions de secrétariat.**





Par ailleurs vos représentants UNSA Territoriaux ont fait savoir leurs réserves sur le principe de mettre en place, pour la gestion et le fonctionnement du futur musée régional de la Narbonne antique une EPCC. Ils ont également rappelé la situation des 3 agents "chargées des publics" du MRAC de Sérignan et ont souhaité que soit attribué à ces agents la NBI accueil.

Résultat du vote : 29 pour et 1 contre

Point 3 :

Il est proposé au vote du CTP, de transformer et / ou de requalifier 25 emplois, par une suppression et une création d'emplois. *(liste disponible auprès du syndicat)*

Résultat du vote : 26 pour et 4 abstention

Point 4 :

Le Région Occitanie souhaite recruter 32 apprentis dans ses services pour des fonctions (ou métiers) allant de gestionnaire administratif et financier (BTS ...) à aide cuisinier, en passant par cartographe géomaticien.

Vos représentants UNSA Territoriaux ont dit tout le bien qu'ils pensaient de ces recrutements tout en précisant que les apprentis ne représentaient que 0,51 % des agents territoriaux. Ils ont demandé que soit envisagé d'étendre cette filière de recrutement à d'autres métiers tels que la maintenance et l'hygiène des locaux. Ils ont aussi demandé un accompagnement et un soutien des futurs maîtres d'apprentissages, notamment en matière de formation. Le succès de l'apprentissage repose sur la volonté de l'apprenti certes, mais aussi de la qualité du maître d'apprentissage.

Résultat du vote : 29 pour et 1 "ne prend pas part au vote" syndicat sud

Point 5 :

Sont présentés à l'avis du CTP, les conventions de transferts définitifs à la Région Occitanie de la compétence transport. Ce transfert concerne 11 départements à l'exception des départements de l'Hérault et du Tarn qui ont délégué la gestion et l'exploitation de ces services.

Le département de la Haute Garonne a demandé de pouvoir bénéficier d'une nouvelle délégation de compétence jusqu'au 31/12/2021.

Les départements de la Lozère et des Hautes Pyrénées ont également souhaité voir leurs délégations prolongée de 2 ans, soit jusqu'au 31/12/2019. Les agents seront donc transférés à la région puis mis à disposition de ces deux départements.

Vos représentants UNSA Territoriaux alertent l'administration sur l'amplitude horaire très large de certains de ces agents chargés des contrôles, ils demandent que le futur règlement du temps de travail intègre cette spécificité.

Résultat du vote : pour à l'unanimité





Point 6 :

Est présenté aux membres du CTP, pour avis, le plan de formation pour les agents de la Région Occitanie pour la période 2017-2018.

Les représentants de l'UNSA Territoriaux ont indiqué que ce plan de formation présenté, avait le mérite d'être suffisamment complet pour répondre aux besoins et demandes des différentes directions mais aussi et surtout aux agents de notre collectivités.

La responsable formation de la RH, lors de la présentation de ce plan de formation, a indiqué que ce dernier se voulait suffisamment souple pour prendre en compte de nouveaux besoins et nouvelles demandes.

Résultat du vote : 24 pour, 1 abstention, 1 contre (syndicat Sud)

Point 7 :

Des indemnités d'astreintes avaient été mises en place, au bénéfice des agents des ateliers portuaires et des chauffeurs protocolaires pour le site de l'ex LR.

Pour le bon fonctionnement des services, cette indemnités est mise en œuvre pour l'ensemble des personnels exerçant des missions similaires.

Sont donc concernés, les agents des ateliers portuaires, les chauffeurs protocolaires, les agents en charges des réseaux sociaux.

Résultat du vote : 29 pour et 1 "ne prend pas part au vote" (syndicat sud)

Point 8 :

Est présenté aux membres du CTP le point d'étape sur les fiches métiers ASG (Agents des services Généraux). Lors des premiers groupes de travail ont été défini 12 domaines de métiers (*liste disponible auprès du syndicat*). Pour la construction des fiches métiers il a été retenu les orientations suivantes :

- Se servir du référentiel CNFPT pour alimenter les rubriques mission, activités et compétences des futures fiches métier.
- Etablir un référentiel afin d'alimenter les fiches métier et fiches de postes.
- Elaborer les fiches métiers selon un modèle unique

Résultat du vote : 29 pour et 1 "ne prend pas part au vote" (syndicat sud)

Concernant les points "fiche métiers ARL" et "guide et règlement d'élaboration des fiches de postes", au vu des trop nombreuses demandes de modifications exprimées lors de cette discussion, malgré la réunion conclusive du groupe de travail qui avait déjà eu lieu, il est convenu du report de l'examen de ces fiches métiers.

Vos représentants UNSA Territoriaux ont fait savoir qu'ils regrettaient ce retard pris, notamment pour le guide et règlement d'élaboration des fiches de postes, qui à leurs yeux est l'élément essentiel pour les ARL et seul document pouvant éviter les abus constatés dans les EPLE. Une dernière réunion conclusive sera programmée à la rentrée. Tout cela est et sera préjudiciable pour les ARL.

 utile l'Unsa!



Point 9 :

Information sur l'implantation et le redéploiement des maisons de la région. Il est présenté aux membres du CTP, les grandes orientations concernant l'installation de Maisons de la Région dans les chefs lieux de 11 départements. Différents locaux sont ou seront loués, mis à disposition voir achetés. Un point est fait sur les missions dévolues à ces maisons de la région.

Vos représentants UNSA Territoriaux remercient l'administration pour ce point d'information, complet. En revanche, ils font part de leurs inquiétudes sur le fonctionnement même de ces maisons notamment à cause de la grande diversité des missions représentées au sein de ces locaux, mais aussi de l'hétérogénéité des personnels et de leurs statuts. Le rôle du responsable de ces maisons aura une tâche compliquée de gestion et d'animation de ces dernières !

Point d'information sans de vote

Point 10 :

Elections des délégués de bord, à bord des navires de la Région Occitanie. Les délégués de bord ont pour mission de présenter à l'armateur, toutes les réclamations individuelles et collectives des membres de l'équipage. Les élections auront lieu le 13 septembre prochain dans les locaux des services portuaires de la Région, à Sète. Il y a 2 collèges, un pour les officiers et un pour les personnels d'exécution.

Point d'information sans de vote

Point 11 :

Questions diverses posées par l'UNSA Territoriaux.

Nous avons demandé :

- Un point précis sur les déménagements et la phase de concertation y afférent

La phase de concertation prévue et ayant fait l'objet d'une publication dans le bulletin d'information "Tous région" est reconnue par l'administration comme un peu trop optimiste et ambitieuse, elle est donc prolongée jusqu'à l'automne.

Vos représentants UNSA Territoriaux regrettent la formulation de l'article paru et notamment la phrase : "les bureaux n'appartiennent ni à un service, ni à une direction, ni à un agent"

L'administration indique qu'elle maintient cette phrase.

- Un point précis sur les contrats de délégation entre Directeur et Directeur Délégué

9 contrats sont formalisés et 6 autres restent à formaliser.

Vos représentants UNSA Territoriaux demandent à ce que les organisations syndicales soient destinataires de ces contrats.

- la répartition des compétences ARL entre la DEJ et la DRH.

La DEJ est en charge la gestion des emplois et la dotation, la DRH est en charge la gestion administrative des ARL (carrière, absentéisme, conflits ...)

La DEJ et la DRH travaillent de concert sur la formation des ARL notamment...

Point ne faisant pas l'objet de vote



Libres ensemble

au Cœur
des territoires

